

Albens, le 03/10/ 2011

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 septembre 2011

Convocation du : 21 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS à l'ouverture de séance : GIROUD C. - ANDRE C. - CLARET M. - FERREIRA J. - GERBELOT M - GINET R. - LAPERRIERE M. - - ORTOLLAND A. - PAULAIS JJ. - PENOT G. - PETITCOLAS F. - PICON A. - PILLET J. - REVIL MD. - - ROSSILLON JL. - SARDET D.- THOMAS M. - TRUCHE P. -

EXCUSES: BUGNARD JJ. - FONTAINE JP - MARLIERE C - ROSSET E.

Monsieur Dominique SARDET est élu secrétaire de séance (rapport 1).

Aucune observation n'est formulée par les conseillers auxquels le Maire s'est adressé sur les comptes-rendus des séances du 26 mai 2011, 17 juin 2011 et 27 juillet 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire en points supplémentaires à l'ordre du jour (rapport 1 bis) le financement de la formation des agents territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Parallèlement, le point VI/3 – approbation d'un contrat de vente d'herbe – est retiré du débat.

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Décisions prises par Monsieur Le Maire :

- Approbation de la proposition de prix de l'entreprise PASO de MYANS pour les travaux de maçonnerie et de génie civil pour la pose du bungalow à l'école primaire – le coût des travaux s'élève à la somme de 22 923.60 € TTC.
- Approbation de la proposition de l'entreprise ELYPSE de CHAMBERY pour la sonorisation de la salle d'animation pour un coût estimé à 7 920.26 € TTC.
- Intervention de l'ASADAC pour une mission d'assistance en vue d'une analyse financière de la Commune. La mission sera facturée sur la base du temps réel travaillé ; elle représentera 6 journées d'intervention pour un budget de 3 942 €, dont 2 601.72 € à la charge de la collectivité compte tenu de la participation du Conseil Général.
- Mise à disposition à l'ADACA des locaux de l'école primaire pour les centres aérés du mercredi pendant le temps scolaire pour la période du 7 septembre 2011 au 04 juillet 2012.
- Mise à disposition à l'ADACA des locaux de l'école primaire pour les centres aérés pour la période du 16 au 26 août 2011 ;
- Approbation du devis de l'entreprise VIRET d'ALBENS pour la création d'un puits d'eau aux jardins familiaux ; la dépense s'élève à 5 642.73 € TTC.
- Fourniture d'une main courante pour le nouveau terrain de football par l'entreprise COSEEC de LA BALME DE SILLINGY – le coût est de 3 675.31 € TTC.

Décision prise par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Robert GINET :

- Approbation de l'offre de l'entreprise PORCHERON d'ALBENS pour des travaux d'amélioration de l'éclairage extérieur de l'église et pour sa mise en valeur ; le coût est de 15 681.62 € TTC.
- Approbation de l'offre de l'entreprise PORCHERON d'ALBENS pour des travaux électriques dans le bâtiment industriel communal ; le coût est de 24 948.56 € TTC.

## DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL (rapport V/1)

Au vu des prévisions budgétaires 2011 et des consommations de crédits enregistrés à ce jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virt à la section d'invest.	54000	0	0	0
TOTAL D 023 : Virt à la section d'invest.	54000	0	0	0
D-668 : Autres charges financières	0	54000	0	0
TOTAL D 66 : Charges financières	0	54000	0	0
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>54000</b>	<b>54000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonct.	0	0	0	54000
TOTAL R-021 : Virt de la section de fonct.	0	0	0	65000
R-1641 : Emprunts en euros	0	0		119000
R-1641-930 : Groupe scolaire Prés Langard	0	0		0
TOTAL R-16 : Emprunts et dettes assimilés	0	0		0
D-2118-930 : Groupe scolaire Prés Langard	0	65000		0
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0	65000		0
D-2313-902 : Ecole primaire	0	1000		0
D-2315-908 : Terrain de football	0	9300		0
D-2315-955 : Amgt quartier de la gare	10300	0		0
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	10300	10300		0
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10300</b>	<b>10300</b>	<b>54000</b>	<b>119000</b>
<b>Total Général</b>	<b>65000</b>			<b>65000</b>

## RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'ANNEE 2010 (rapport V/2)

L'année 2010 a été marquée pour le SITO par l'obtention du label Qualitri décerné par Eco-Emballages et l'ADEME. C'est une reconnaissance nationale - reconnue pour 3 ans - des efforts réalisés par les services pour l'amélioration de la collecte et du tri des déchets ménagers.

Elle est axée autour de 4 axes représentatifs de la qualité (service – économie – environnement – social).

Cette démarche Qualitri a eu comme fil conducteur la sécurité des usagers et des agents avec la mise en place d'un règlement de collecte et d'un document unique qui recense les sources potentielles d'accidents :

- Le règlement de collecte a été approuvé par le Comité Syndical le 10 février 2010,
- Le document unique a permis d'établir un plan d'actions de réduction des risques, voire d'élimination. En effet, les agents de collecte sont particulièrement exposés aux accidents liés à la circulation. Ainsi, des plateformes en béton sont progressivement installées pour stabiliser les bacs roulants. Parallèlement, un recensement des points dangereux, qualifiés de points noirs, a été effectué. Leur résorption se fait en concertation avec les Communes. En 2010, 32 points noirs ont été sécurisés.

Ce document unique a permis également d'identifier les nouveaux équipements à acheter, des formations ou informations à dispenser, des protections individuelles ou collectives à fournir au personnel.

Sur le plan économique, un programme de prévention de déchets a été signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie avec pour objectif principal pour le SITO A de réduire de 7 % la production des déchets d'ici 2015, soit environ 1000 tonnes.

Cet objectif passe par des actions de prévention en évitant certains flux (par le compostage par exemple) ou en les détournant (prise en charge par une autre filière).

Ce programme de prévention est financé par la taxe générale sur les activités polluantes, une aide financière de l'ADEME (62 148 € par an pendant 5 ans pour le SITO A si les objectifs fixés sont atteints) et une aide du Conseil Général de la Savoie, lui aussi engagé dans un plan de prévention départemental avec l'ADEME.

Suite au diagnostic réalisé par le Cabinet INDIGO, 4 leviers d'optimisation ont été retenus par les élus : la prévention des déchets – l'optimisation des modalités de collecte – l'augmentation de la valorisation et la mise en place de la redevance spéciale.

Le SITO A s'oriente également vers des évolutions techniques avec le développement des conteneurs semi-enterrés (un conteneur se substitue à environ 6 bacs roulants de 770 litres). En 2010, 38 conteneurs semi-enterrés ont été installés (22 pour la collecte des OM et 16 pour les déchets recyclables) ; A ALBENS, trois points de collecte ont été équipés en conteneurs semi-enterrés (Rue de Ceneselli – Rue Lamartine – ZAC des Poètes). Depuis février 2010, le SITO A gère directement les colonnes de tri « emballages » et « journaux », précédemment confiés à une entreprise.

Trois nouveaux camions ont été acquis (une nouvelle benne à ordures – une benne avec grue pour la collecte des conteneurs semi-enterrés – un camion avec grue et caisson pour compactage des emballages papier).

Après 6 mois de test, la collecte des palettes a été maintenue.

Suite à un audit sur la communication du SITO A, les élus ont également décidé de restructurer le service communication avec un plan de communication annuel en misant sur la communication de proximité.

De animations scolaires, animations « grand public » et actions de communication en direction des élus et du personnel des collectivités ont été réalisées en 2010. Une communication technique a également été faite en direction des habitants, plus particulièrement avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés.

Campagne de presse et site INTERNET sont également des outils de communication importants pour le SITO A.

Outre des éléments chiffrés en matière budgétaire et comptable (évolution des appels de fonds et des tarifs non mutualisés), le rapport 2010 fait état des évolutions en matière de tonnages collectés et traités qui représentent globalement 25 589 tonnes en 2010, soit 543 kg par habitant, dont 11 482 tonnes (243.5 kg par habitant) pour les ordures ménagères résiduelles collectées.

Au titre des projets pour 2011, on peut citer :

- l'implantation de 50 nouveaux conteneurs semi-enterrés
- l'étude pour la mise en place de la redevance spéciale
- la poursuite de la démarche engagée pour la résorption des points noirs
- l'acquisition d'un logiciel d'optimisation des circuits de collecte
- la création d'un parking à l'entrée des services techniques à Broise
- l'installation d'une vidéo-protection sur la déchetterie de Rumilly
- la réalisation de fiches sécurité pour les machines outils et la mise en œuvre des solutions préconisées dans le document unique
- la mise en place d'une filière pour la collecte des déchets d'amiante à Rumilly
- l'acquisition d'un densificateur pour optimiser les rotations de bennes
- la définition d'un plan d'actions en matière de prévention, pour les années 2011 à 2015
- le lancement d'un marché de 3 ans en matière de communication
- la réalisation d'un audit sur le fonctionnement des services et des renforcements en matière de personnel
- le transfert du siège administratif du SITO A dans un bâtiment rénové par la Communauté de Communes fin 2011.



Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité 2010 qui peut être consulté auprès du Secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le Conseil Municipal s'inquiète des nombreuses intrusions à la déchetterie d'ALBENS et s'interroge sur la nécessité d'installer un système de vidéo-protection. Monsieur André PICON est chargé de prendre contact avec le SITO pour faire le point sur le fonctionnement de la déchetterie de RUMILLY

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE. (rapport V/3)**

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat Départemental d'énergie de la Savoie (SDES) présente son rapport d'activité au titre de l'année 2010.

Avec ses 272 Communes adhérentes, le SDES dispose d'un patrimoine composé en 2010 de 5 457 postes de distribution publique, 5 255 km de réseau basse tension et 3 821 km de réseau moyenne tension, soit 9 076 km de réseau concédé.

Une redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux d'électricité est prévue au contrat de concession ; elle s'élève à 431 € en 2010 pour ALBENS.

Le SDES assure les missions suivantes :

- négociation du contrat de concession et son actualisation par avenants,
- contrôle de la bonne exécution des clauses contractuelles,
- suivi patrimonial des biens concédés qui restent propriété des communes,
- représentation des usagers des services publics,
- négociation et gestion de la convention environnement « spécifique Savoie » qui permet au SDES de subventionner à 60 % les travaux concernant les améliorations esthétiques du réseau de distribution publique,
- information aux collectivités locales.

Ses moyens financiers sont constitués :

- d'une redevance de fonctionnement R1 calculée à partir de la population municipale et des longueurs des réseaux BT et HTA des communes adhérentes de l'année n-1 ; elle est affectée au budget de fonctionnement du Syndicat et s'élève à 490 928 € pour l'année 2010.
- d'une redevance d'investissement R2 calculée à partir des travaux mandatés par les Communes adhérentes sur leur réseau concédé, en électrification et en éclairage public à l'année n-2 ; elle sert au subventionnement des projets liés à la convention spécifique Savoie et représente pour l'année 2010 une somme de 2 877 556 €.

L'intervention financière du SDES auprès des Communes vient en complément de l'aide ERDF avec un taux global de subvention plafonné à 70% en 2010 (SDES +ERDF) ; en effet, le Bureau Syndical a décidé le 22 juin 2010 de majorer de 10 % la participation du SDES sur les dossiers acceptés en 2010.

Depuis la création du SDES, 1255 dossiers ont été acceptés pour un montant total de travaux de 47 millions d'euros. Suite à une décision du 30 novembre 2010, le coût des travaux par dossier présenté est plafonné à 75 000 €

Au vu des investissements réalisés par la Commune, c'est une somme de 10 842 € qui a été versée à la Commune en 2010 dans le cadre de l'enfouissement des réseaux du secteur de La Gare.

Le rapport d'activité 2010 fait également ressortir les évolutions intervenues sur le plan réglementaire, à savoir :

- mise en conformité des statuts du SDES,
- mise en place d'une nouvelle procédure pour les opérations d'enfouissement du réseau électrique avec la maîtrise d'ouvrage,
- mise en place d'une nouvelle procédure comptable.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité - comprenant notamment le compte administratif 2010 - qui peut être consulté auprès du Secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture de la Mairie.

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION A MONSIEUR BALIZIAUX ET MADAME PREVOST (rapport V/5)**

Monsieur BALIZIAUX et Madame PREVOST occupent un appartement dans la Maison dite Montillet, rue du 8 Mai 1945; la convention d'occupation a pris effet le 7 octobre 2003 avec des renouvellements annuels. Le dernier renouvellement a pris effet à compter du 7 octobre 2010 pour se terminer le 6 octobre 2011. L'indemnité d'occupation s'élevait à 598 € hors charges.

Entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, la variation de l'IRL est de 1.60 % (loyer pouvant atteindre au maximum 607.57 €) la dernière révision de loyer a eu lieu en septembre 2009 portant le loyer de 585€ à 598€.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer la convention d'occupation d'un appartement à Monsieur BALIZIAUX et Madame PREVOST dans la maison Montillet, pour une durée de 12 mois, à compter du 7 octobre 2011 moyennant un loyer de 607 € hors charge ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

*Monsieur Jean-Luc ROSSILLON se retire.*

**GROUPE SCOLAIRE LES PRES LANGARD : décision de déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération dans le cadre de la procédure d'enquête publique (rapport VI/1).**

En application des dispositions des articles L 11-1-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L 126-1 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet de la Savoie sollicite de la Commune une déclaration de projet concernant la création d'un nouveau groupe scolaire au lieudit « Les Prés Langard », préalablement à la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer, par la présente déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mars 2011 au 23 avril 2011 inclus.

A ce titre, il convient de préciser que :

- ce projet de création d'un nouveau groupe scolaire revêt un caractère indéniable d'intérêt général en répondant aux besoins actuels et futurs d'un nouvel établissement scolaire comme préconisé par l'Inspection de l'Education Nationale ;
- le dossier soumis à enquête comportait une étude d'impact ayant obtenu la validation de la DREAL le 28 janvier 2010.
- les observations émises dans le cadre de l'enquête publique ont été scrupuleusement analysées par le commissaire-enquêteur dans le cadre de son rapport, (lequel a été porté à la connaissance du Conseil Municipal).
- les conclusions favorables du commissaire-enquêteur assorties de réserves (rappelées ce jour), ont déjà fait l'objet d'une réponse à travers la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2011.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer à Monsieur le Préfet le caractère d'intérêt général du projet de création d'un nouveau groupe scolaire au lieudit « Les Prés Langard »,
- de poursuivre la procédure visant à obtenir la maîtrise des emprises du projet,
- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre son arrêté d'utilité publique.

*Retour de Monsieur Jean-Luc ROSSILLON.*

**ACHAT DE LA PROPRIETE DES CONSORS MENICHON (rapport VI/2).**

Par délibération du 17 juin 2011, le Conseil Municipal avait décidé la poursuite des négociations dans le cadre de l'achat de la propriété des Consorts MENICHON, cadastrée à la section C sous les numéros 597 – 598 et 599. Le tènement se compose d'une maison anciennement à usage mixte (habitation et professionnel avec terrain), le tout pour une surface globale de 1740 m<sup>2</sup>.

A ce jour, les Consorts MENICHON ont confirmé leur accord pour une vente à la Commune au prix global de 300 000 €.

Dans son avis du 16 août 2011, la Direction des Finances Publiques, évalue la propriété à 300 000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à la majorité (treize votes pour - trois votes contre – deux abstentions) :

- de confirmer l'achat par la Commune de la propriété des CONSORTS MENICHON aux caractéristiques définies ci-dessus au prix global de 300 000 €.

- D'autoriser Monsieur Robert GINET et Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer le compromis ainsi que l'acte à intervenir en l'Etude de Maître Jean-François LEFEVRE, notaire à MOUTIERS.
- De donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### **ETUDE D'URBANISATION DU SECTEUR LE CANTON : informations sur l'avancement de l'étude (rapport VII/1).**

Le Groupement EPODE/COOPERIM/H.T.V. a été chargé par la Commune d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur le secteur Le Canton ayant pour objectif :

- d'évaluer le potentiel d'urbanisation et de densification en tenant compte des contraintes hydrauliques (gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des risques d'inondation)
- d'établir un plan de composition urbain et paysager intégrant une offre de logements diversifiée
- de définir les modalités techniques, opérationnelles et financières de déblocage des possibilités de constructibilité et d'urbanisation nouvelle.

Cette étude a été lancée le 30 juin 2011 ; le Cabinet EPODE a présenté le 31 août 2011 le diagnostic urbain, paysager et environnemental qui met notamment l'accent sur l'occupation du sol sur le site avec alternance entre habitations, activités économiques et secteurs agricoles.

La biodiversité avec la présence d'une zone NATURA 2000, les déplacements avec la proximité de la gare, de la route départementale 1201 et de cheminements piétons font également partie du diagnostic tout comme les choix énergétiques (bonne orientation pour profiter des apports solaires) et les nuisances sonores.

Le Cabinet EPODE met particulièrement l'accent sur le fait que la rue du Pont des Fleurs et l'Albenche forment une limite naturelle du sud de la zone et souligne l'intérêt d'en préserver le caractère agricole.

Dans une prochaine étape, il présentera son diagnostic en matière de réseaux.

Le Conseil Municipal est invité à faire part de ses souhaits tant en ce qui concerne l'urbanisation de la zone située au sud de la rue du Pont des Fleurs qu'en ce qui concerne l'aménagement de la propriété EMONET.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que soient intégrés dans l'étude :

- pour la propriété EMONET : étude des deux solutions possibles : l'une ave cheminement piétonnier traversant la propriété – la seconde en préservant l'ensemble de l'emprise foncière en tant que secteur d'activités ;
- pour le secteur au Sud de la rue du Pont des Fleurs : étude des deux scénarii : développement de l'urbanisation et maintien à vocation agricole..

#### **FINANCEMENT DE LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 (rapport VIII).**

Le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux. Depuis plusieurs années, il s'est engagé dans des réformes pour mieux répondre aux attentes des collectivités.

Pour cela, il compte sur les recettes des taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1 % de la masse salariale.

Un amendement dans la loi de finances rectificative abaisse le taux de cotisation de 1 à 0.9 %. Cette décision amputera les ressources du service public de la formation dès 2012.

Pour les collectivités, les cotisations au CNFPT vont baisser mais il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, des dépenses supplémentaires seront mises à la charge des collectivités : formation payante, frais annexes à la formation comme le transport, les repas ou l'hébergement.

4

L'association des Maires de France, dans un communiqué, préconise le maintien de l'effort financier des collectivités locales consacré à la formation. Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1 % de la masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

Après discussion, le Conseil Municipal s'associe par un vote à la majorité (seize votes pour – deux abstentions) au vœu de l'Association des Maires de France en faveur de la mutualisation des besoins de formation des agents territoriaux, soit un taux à 1 %.

*Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide, en application de l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, de débattre à huis clos pour les questions qui suivent.:*

**ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES (rapport V/4)**

Au vu de l'état de produits irrécouvrables présenté par Monsieur le Trésorier d'ALBENS le 3 août 2011, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur d'une somme globale de 1 478.22 € correspondant à des factures d'eau potable impayées sur les années 2007 - 2008 et 2010. Le Conseil Municipal décide par contre, compte tenu de la situation particulière d'un débiteur, du maintien de la facturation d'une facturation d'un montant de 69.45 €.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

**CONTENTIEUX D'URBANISME (rapport VII/2).**

Un arrêté interruptif de travaux a été pris le 22 mai 2010 à l'encontre du propriétaire de la parcelle cadastrée à la section D sous le numéro 363 suite à la construction d'un mur de clôture de sa propriété sans autorisation d'urbanisme.

Une procédure est actuellement en cours auprès du Tribunal Correctionnel afin d'obtenir la démolition de ce mur, qui d'ailleurs ne respecte pas les dispositions du plan d'occupation des sols.

Par un récent courrier, le propriétaire a fait parvenir un devis pour la démolition du mur en question, la réalisation d'un muret et la fourniture et la pose de grillage pour un montant de 4 561.82 € TTC. Il demande à la Commune de financer ces travaux.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette requête.

Dominique SARDET,

Secrétaire de séance,



Claude GIROUD,

Maire d'ALBENS

